

Le 23 mai 2006

**Par courriel**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Me Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de révision de la décision D-2005-201 par l'Assemblée des  
Premières Nations du Québec et du Labrador  
Dossier Régie : R-3595-2006  
Notre dossier : R000199 YF

---

Chère consoeur,

La présente donne suite à la vôtre du 11 mai 2006 concernant le dossier décrit en  
rubrique.

Afin d'assurer une participation adéquate, vous trouverez ci-après certains éléments que  
le Distributeur propose de discuter lors de la rencontre préparatoire du 24 mai 2006.

Au titre de la justification des demandes d'intervention et des moyens préliminaires,  
nous envisageons aborder de façon sommaire les motifs d'irrecevabilité suivants :

GRAMÉ : L'intérêt à participer au processus d'audience et les carences des motifs et  
conclusions recherchées par l'intéressé dans sa demande d'intervention.

APNQL : Le caractère de prématurité et l'irrecevabilité générale de la demande de  
révision, notamment en ce qui a trait à la compétence d'un organisme de régulation à  
entendre une telle demande.

CORPORATION MÉTISSE DU QUÉBEC : En sus des motifs décrits ci-haut pour  
l'APNQL, l'intérêt à participer au processus d'audience, la représentativité et les carences  
des motifs et conclusions recherchées dans la demande d'intervention.

Quant aux étapes procédurales, nous suggérons que la Régie privilégie une audience orale et qu'elle ordonne que les parties produisent à la Régie, ainsi qu'aux autres participants, un plan d'argumentation (sommaire) et leurs autorités, quinze (15) jours avant la date d'audience.

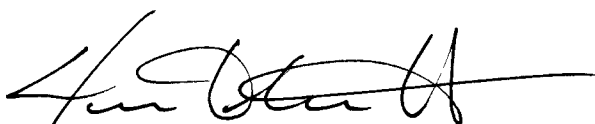
En ce qui concerne l'échéancier, nous sommes disponibles pour présenter nos moyens préliminaires aux dates suivantes :

- 19, 20, 21, 22 juin 2006,
- 12 au 29 septembre 2006.

À ce jour, nous anticipons que la durée de nos représentations relatives aux moyens préliminaires soit d'environ quatre (4) heures et le soussigné sera accompagné de Me René Bourassa. La durée de nos représentations pourrait être réduite afin d'éviter des chevauchements avec les moyens et motifs à soumettre par le Procureur général du Québec.

Nous tenons à souligner que les moyens préliminaires énoncés ci-haut sont présentés de façon sommaire. Aussi, des motifs supplémentaires pourraient être invoqués lors de l'audience. Selon le cas, nous en informerons la Régie et les participants.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves Fréchette

amb

cc : Me F. Demers, Bernard, Roy (Justice-Québec)  
M. J.-F. Lefebvre, GRAME  
Me G. Bourbonnais, Franklin Gertler  
M. P. Montour, Corporation Métisse du Québec